

Publié le 5 octobre 2019

LES VOITURES ELECTRIQUES, UN ENFUMAGE DE PLUS ?

Si nous apprécions le développement des transports en commun, il reste que la voiture demeure l'une des facettes de notre liberté. Jusqu'à quand ?

La voiture est aussi parfois une nécessité dans la France aux 36 000 communes où il est difficile de développer un tel système de transports en communs. Pire, le réseau des trains existants est démantelé chaque jour...

Alors, les augmentations du prix du carburant (et surtout des taxes associées) entraînent un moindre usage des voitures et le développement du covoiturage. Nous nous en réjouissons, pour la planète et pour notre santé.

Mais il subsiste un aspect financier non négligeable, l'achat d'un véhicule.

Afin d'encourager les pratiques vertueuses, l'état a mis en place le bonus écologique. Un premier enfumage puisqu'acheter un véhicule Diesel pouvait faire gagner quelques sous (https://www.lepoint.fr/automobile/blogs/jacques-chevalier/exclusif-automobile-des-bonus-en-peau-de-chagrin-29-09-2013-1736470_654.php#xtor=EPR-6-). L'achat en était encouragé, les voitures allaient durer plus longtemps, le carburant coûtait moins cher que l'essence et il n'était pas vraiment question de pollution...



Afin de dénoncer cet aspect, l'association avait initié dès 2011 (le 11 mars, jour du séisme au Japon et de la catastrophe de Fukushima) une pétition (en ligne et version papier), écrit aux ministres, à plusieurs députés, défendu le GPL* lors d'enquêtes publiques concernant les transports....ce carburant était notre cheval de bataille. Plusieurs parkings qui ne respectaient pas la loi ou disqualifiaient ce carburant avaient fait l'objet de courriers...et la presse locale s'était fait l'écho de notre combat.

ENVIRONNEMENT Les véhicules au GPL représentent une réelle alternative

Haute aux idées reçues

Deuffhine Libère
27 octobre 2010




L'unique endroit de l'agglomération où l'on peut trouver du GPL : l'hypermarché Géant pour 0,70 € le litre. La DUC.P.

Le parking de la Libération n'est pas interdit aux voitures GPL, seuls les véhicules GPL non munis d'une valve le sont. C'est écrit, en petit. La DUC.P.

REPÈRES

SIGNALÉTIQUE

■ Selon la commission de sécurité du service des pompiers et l'arrêté du ministère des Transports, stipule que le panneau doit comporter la mention "interdit aux véhicules non munis de soupapes de sécurité".

FAIRE LE PLEIN

■ Ce n'est pas parce que les pompes GPL sont souvent solides des autres ou que le pistolet est différent, que faire le plein de GPL est compliqué. C'est sans risque et cela évite aussi d'attendre. Le pistolet GPL s'emboîte dans un orifice spécifique placé généralement dans la trappe à essence. Une fois enclenché, vous pouvez relâcher le pistolet : il se maintient tout seul. Pour remplir le réservoir vous devez appuyer sur un bouton placé sur la pompe, un peu à la manière des appareils de gonflage pour pneus.

REPERES

■ L'extérieur du véhicule et empêche ainsi tout risque d'explosion. Les panneaux des parkings souterrains annemassiens indiquent la mention "interdit aux véhicules GPL non munis d'une soupape". Une mention inscrite en trop petit, indique la présidente de l'association Oikos Kai Bios. La société Sags, qui exploite les parkings, a été avertie par courrier.

■ Il est difficile de faire une identification et des statuts des véhicules au GPL qui utilisent nos parkings. Nous avons installé des panneaux explicatifs conformes. Nous ne prévoyons pas d'emplacements réservés ni d'abonnements spécial et nous n'avons pas eu de demande spécifique véhicules propres. En revanche, dès 2011, suivant la demande, on installera des prises pour véhicules électriques », précise Jean-Laurent Dirx, directeur de Sags.

Sabine PELLISSON

On a tout entendu sur les véhicules au GPL (gaz de pétrole liquéfié) : dangereux, peu maniables... Mais le GPL reste le carburant le moins cher du marché, car il bénéficie d'une fiscalité très avantageuse : sa taxe intérieure sur les produits pétroliers est allégée en raison de ses vertus environnementales. De plus, la technique a évolué : les véhicules GPL affichent une sécurité maximale et se montrent peu contraignants en matière d'entretien.

Les voitures GPL sont des véhicules bicarburants, c'est-à-dire fonctionnant indifféremment à l'essence (super ou sans plomb) ou au gaz.

Véhicules propres : 20 % du parc des services techniques

Malgré ces atouts, les ventes de véhicules neufs chez la plupart des concessionnaires, reste une niche. Sur l'agglomération, beaucoup de marques n'ont pas de GPL et d'autres axent sur d'autres véhicules propres (électriques, hybrides ou au gaz naturel pour véhicules).

Aux services techniques d'Annemasse, on possède des véhicules propres depuis 1998. Mais le GPL, GNV et l'électrique ne représentent que 20 % du parc et seulement quatre petites voitures sont au GPL. Un compresseur a été installé sur place, facilitant l'installation de ces véhicules.

Les parkings souterrains accessibles au GPL

L'accès aux parkings souterrains publics est autorisé pour tous les véhicules GPL équipés de la soupape de sécurité obligatoire depuis 2001. En cas d'incendie du véhicule, la chaleur entraîne une augmentation de pression à l'intérieur du réservoir. La soupape de sécurité permet de lâcher la pression à

L'aide au Diesel n'était toutefois pas le seul aspect choquant de la modification de la prime, les carburations GPL en seraient désormais exclues et les voitures électriques largement gratifiées. Or, d'une part les voitures roulant au gaz sont les moins polluantes, en termes de particules fines par comparaison au Diesel (selon l'OMS https://www.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/pr213_F.pdf), d'autre part les voitures électriques ne sont pas aussi vertueuses qu'on veut nous le faire croire.

* (Gaz de Pétrole Liquéfié, un des résidus du raffinage du pétrole jadis laissé polluer l'atmosphère mais aujourd'hui récupéré)

LES EMISSIONS DE CO₂, LA NOUVELLE DICTATURE ?

Nous passerons sur celle de Greta ; nous vous invitons à lire cet article de Boulevard Voltaire https://www.bvoltaire.fr/emmanuel-et-greta-cest-la-rupture/?utm_source=La+Gazette+de+Boulevard+Voltaire&utm_campaign=f606739d5d-MAILCHIMP_NL&utm_medium=email&utm_term=0_71d6b02183-f606739d5d-31057949&mc_cid=f606739d5d&mc_eid=e7179b6d9e

En outre, plusieurs médias ont fait état de la récente étude d'Euler Hermès, (leader mondial des solutions d'assurance des échanges commerciaux interentreprises, <https://www.eulerhermes.fr/actualites/marche-automobile-europeen-2019.html>) qui relate les

dernières décisions de la Commission européenne.

(<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2019/FR/COM-2019-175-F3-FR-MAIN-PART-1.PDF>).

Entres autres médias, Le Point et 20 Minutes l'ont évoquée.

https://www.lepoint.fr/automobile/l-europe-contraint-l-automobile-a-verdir-dans-la-douleur-08-09-2019-2334225_646.php et <https://www.20min.ch/ro/life/auto/story/L-automobile-condamnee-a-se-verdir-dans-la-douleur-31858203>

Les émissions de CO2 devront être inférieures à 95 g/km, de fortes amendes sont prévues pour les constructeurs, « Chaque gramme en excès coûtera 95 euros multipliés par le nombre de voitures venduesLes sanctions pourraient atteindre 1 milliard d'euros». La Suisse est aussi concernée.

A titre de repère, En 2008, selon Autoplus <https://www.autoplus.fr/renault/twingo/actualite/-660149.html>, « Renault proposait jusqu'ici une seule Twingo bénéficiant du bonus écolo de 700 €. Toujours au catalogue, il s'agit du bloc diesel dCi 65 eco² qui émet 113 g/km de CO2. Aujourd'hui, c'est au tour d'un modèle essence de s'approprier la prime verte de même valeur. ». Remarquons que le modèle de Twingo à l'honneur était un Diesel...aujourd'hui banni. En effet, il est lourdement taxé depuis 2018 (<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/05/15/20002-20180515ARTFIG00332-l-envolee-des-prix-a-la-pompe-devrait-se-poursuivre.php>) et

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/18/20002-20180918ARTFIG00133-en-10-ans-les-taxes-sur-les-carburants-ont-explose.php>) et ce n'est pas terminé ; en témoigne l'article de Capital <https://www.capital.fr/votre-argent/avec-les-futures-hausses-de-taxes-le-plein-de-gazole-pourrait-froter-100-euros-en-2022-1316789>

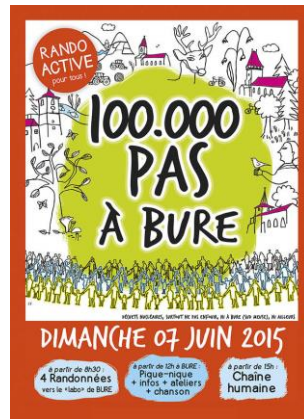


Aujourd'hui, une Twingo de 2017 émet environ 100 g/km

(<http://www.latribuneauto.com/emissions-co2-renault-modele-twingo-occasion-2017-vidé.html>) donc, seules les voitures électriques ne seront pas pénalisées. En effet, la ZOË, par exemple, n'émet pas de CO₂ : « Renault ZOË, la citadine 100% électrique qui réinvente la mobilité électrique. Profitez d'une conduite fluide et **zéro émission** » <https://www.renault.fr/vehicules/vehicules-electriques/zoe.html>

A ce propos, combien de CO₂ émet réellement une voiture électrique ? Une recherche sur Google nous a apporté peu de renseignements.*

L'argument choc étant, l'électricité étant en majorité produite par les centrales nucléaires...lesquelles n'émettent pas de CO₂. Peut-être, mais combien de pollution des rivières, des champs autour des centrales : augmentation des leucémies, entre autres. Et que fait-on des déchets ? Demandez aux habitants de la Meuse <https://burezonelibre.noblogs.org/> , de l'Aube



http://www.villesurterre.eu/index.php?option=com_content&view=article&id=30&Itemid=117 ! Mais surtout, on oublie l'essentiel : le problème des batteries polluantes et la construction des véhicules.

*A Rouen, lors de la récente explosion de l'usine classée Seveso (LCI <https://www.lci.fr/police/en-direct-rouen-apres-l-incendie-de-l-usine-seveso-lubrizol-des-milliers-de-litres-de-lait-jetes-2133229.html>), pour le préfet, la qualité de l'air était « normale » (BFMTV <https://www.bfmtv.com/societe/incendie-de-l-usine-lubrizol-de-rouen-pourquoi-les-autorites-ont-tant-de-mal-a-convaincre-la-population-1777971.html>), tout comme lors de l'incendie de Notre-Dame de Paris....

Quel est le vrai coût énergétique d'un véhicule ?

En réalité, il faut tenir compte de l'énergie utilisée du « puits à la roue », c'est-à-dire dès les 1^{ères} étapes de construction, y compris dès l'extraction des métaux. Et ceux des batteries sont « rares » et surtout, la France n'en produit pas !

Le vrai bilan carbone n'est donc pas celui que l'on croit, en témoignent ces articles de Smartgrids et du Monde. <http://www.smartgrids-cre.fr/index.php?p=vehicules-electriques-bilan-carbone>

https://www.lemonde.fr/economie/article/2015/10/23/emissions-de-co2-l-impasse-de-la-voiture-electrique_4795636_3234.html

Comme l'indiquent les Amis de la Terre

« *Un véhicule électrique et un diesel consomment au total autant d'énergie primaire l'un que l'autre (un peu plus pour une voiture à essence) : ainsi, pas d'économie d'énergie à attendre de la voiture électrique. La fabrication du véhicule représente 20 % du total dans le cas du diesel, et 37 % pour l'électrique.* »

(<https://www.amisdelaterre.org/L-ADEME-dit-enfin-la-verite-sur.html>)

Pendant ce temps, les cargos pollueurs venus d'Orient dégazent toujours autant, les filets dérivants ont déjà saccagé les océans et continuent allègrement !

Le train Perpignan-Rungis est supprimé, remplacé par 25 000 camions annuels qui polluent tranquillement. (pétition en cours <https://sauverleperpignanrungis.wordpress.com/contact/>).

Qu'à cela ne tienne, **LE PRINCIPAL POLLUEUR, C'EST L'AUTOMOBILISTE, il doit raquer !**

Pour conclure provisoirement,

Avec Linky, Big Brother est partout et les objets connectés sont légions.

Savez-vous que les machines à laver sont, dès leur sortie d'usine, connectées (<https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/homeconnect/home-connect-les-lave-linge-et-seche-linge-connectes>) ? Ainsi, grâce au nouveau compteur « communiquant » Linky que nombre de citoyens ont réussi à refuser (STOP LInKY <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>), on pourra piloter votre lave-linge pour le faire fonctionner aux heures creuses et laisser assez de courant disponible pour les voitures électriques, par exemple.

Aussi, ces voitures seront pilotables à distance....ce qui est beaucoup plus difficile à réaliser avec un moteur thermique.

**ALORS, LES VOITURES ELECTRIQUES,
UN ENFUMAGE DE PLUS ?
PIRE, ENCORE PLUS DE PRIVATIONS DE LIBERTE !**

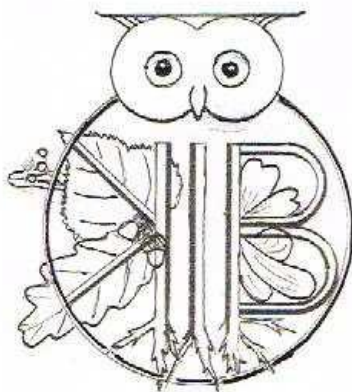
Pétitions

<https://www.sauvonslaforet.org/petitions/1182/mobilite-il-faut-moins-de-voitures?mtu=438150734&t=5650>

<https://sauverleperpignanrungis.wordpress.com/contact/>

<https://www.citizaction.fr/petition/sauvegardons-le-chemin-de-fer-de-la-vallee-de-la-brenne/>

© Oïkos Kai Bios 2007-2019



<http://www.oikoskaibios.com/>